



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-008

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 23 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ETAIENT PRESENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria – Mme DESVIGNES Josette

**POUVOIRS :** Mme SARANDAO Gilda à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria

**EXCUSEE :** Mme GALLO Anne

**ABSENTS :** M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BONNEAU Michel

## **DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de soutenir les collectivités locales dans leurs projets, l'Etat, à travers les dotations d'investissement comme la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), participe au financement des investissements.

La commune de Torcy n'est pas éligible à la DETR, mais uniquement à la DSIL. Le programme de cette dotation est assuré par le préfet de région, sur propositions des préfets de département.

Cette dotation peut être mobilisée pour financer les projets des collectivités concourant aux grandes catégories d'investissement identifiées par la loi, fixées à l'article L2334-42 du CGCT, elles sont au nombre de six :

- La rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements ;
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- La création, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La DSIL est également destinée à financer la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Les actions éligibles sont destinées notamment à :

- Favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population,
- Développer l'attractivité des territoires,
- Stimuler l'attractivité des bourgs-centres,
- Développer le numérique et la téléphonie mobile,
- Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

A ce titre la ville de Torcy souhaite déposer deux dossiers de demande de subvention :



### 1. Aménagement des abords du Lac de TORCY : Sécurisation des accès

Catégorie d'investissement DSIL : développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

Inscription CRTE : développer l'attractivité des territoires

Plan de financement :

- **Coût HT de l'opération (prévisionnel) : 100 000 €**

- Subvention DSIL sollicitée : 80 000€ (80%)

- Autofinancement commune : 20 000 € (20%)

### 2. Passage au LED de l'éclairage de trois équipements sportifs municipaux (Gymnase du Lac, Gymnase du Vilet, terrain stabilisé)

Catégorie d'investissement DSIL : Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables

Plan de financement :

- **Coût HT de l'opération (prévisionnel) : 110 445 €**

- Subvention Département (AAP 2023) : 25 000 € (22.64%)

- Subvention DSIL sollicitée : 31 678 € (28,68%)

- Subvention Fonds Vert : 31 678 € (28.68%)

- Autofinancement commune : 22 089 € (20%)

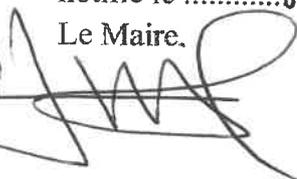
Le Conseil Municipal ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Budget Primitif 2023 en cours d'élaboration ;  
Entendu le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE A LA MAJORITÉ, PAR 14 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS - M. FUCHET Roland (pouvoir donné à Mme DESVIGNES Josette), Mme MONTEIRO Maria, M. DJEDDOU Rabah (pouvoir donné à Mme MONTEIRO Maria) et Mme DESVIGNES Josette.**

- **APPROUVE** les projets présentés ainsi que leurs plans de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à demander le concours de l'État au titre de la DSIL 2023 et à signer tout document s'y afférent.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 02 MARS 2023 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 02 MARS 2023 .....  
Le Maire.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU

